

## Baromètre mars 2005 du greffe du Tribunal de commerce de Paris

L'indicateur de référence de la vie économique des entreprises de la capitale

### La tendance du mois : un bilan mitigé pour les entreprises parisiennes en mars 2005

**INDICATEUR QUALITE du SERVICE GREFFE pour mars 2005**  
Délai d'immatriculation des entreprises au Registre du commerce : 0,80 jour

#### Tableau de bord : indicateurs clés de l'économie parisienne pour mars 2005

Indicateur de variation mars 2005 / mars 2004	En hausse	En baisse
Stock d'entreprises parisiennes : 301 490 entreprises, soit 4 260 de plus qu'en mars 2004	+1,43%	
Les immatriculations d'entreprises <sup>1</sup>		-9,40%
Les immatriculations de SARL à libre capital social	+10,91%	
Les prêts bancaires accordés aux entrepreneurs		-2,49%
L'endettement fiscal des entreprises		-4,83%
L'endettement social des entreprises		-23,74%
Les ouvertures de redressements et liquidations judiciaires	+7,11%	

**Un bilan mitigé pour l'économie parisienne.** « Après avoir réalisé un bilan équilibré en février, l'économie parisienne enregistre des résultats plus mitigés en mars 2005. La baisse des immatriculations d'entreprises, initiée en février, s'est confirmée en mars avec une diminution de 9,4% des créations. Cette baisse à l'échelle du trimestre de -6% par rapport à 2004, impacte en premier lieu les sociétés civiles (-11%) et les commerçants (-17%) qui sont des entités a priori plus faiblement créatrices d'emplois que les sociétés commerciales. Ce résultat s'accompagne d'une hausse des défaillances d'entreprises en mars, de +3,8% au 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Deux indicateurs positifs viennent cependant équilibrer ce bilan mitigé : l'endettement fiscal et social des entrepreneurs parisiens déclaré au greffe a poursuivi sa décline au 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Il baisse respectivement de -4,8% et de -23,7%. En outre, les chefs d'entreprises de la Capitale ont sollicité et obtenu davantage de prêts bancaires pour acquérir un fonds de commerce, réaliser des travaux de rénovation ou d'embellissement de leur local professionnel, ce qui semble témoigner d'une confiance banques/entrepreneurs accrue. »

**Le greffe poursuit son objectif au service des entreprises et du Tribunal de commerce.** Certifié ISO 9001 (Version 2000) en juillet 2004, le greffe s'engage à améliorer la satisfaction de ses clients en termes d'accueil et de délais. En mars 2005, les nouvelles entreprises se sont immatriculées au Registre du commerce dans un délai de 0,80 jour <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La Loi impose au greffier de contrôler juridiquement les dossiers d'immatriculation dans un délai d'un jour franc ouvrable (cet indicateur se définit ainsi : jour n+1 jusqu'à minuit).



## IMMATRICULATIONS D'ENTREPRISES : LA TENDANCE DU MOIS

**Baisse des immatriculations d'entreprises: -9,40%**  
**Mais augmentation des créations de SARL à libre capital : +10,91%**  
**en mars 2005 par rapport à mars 2004**

Le Registre du commerce parisien a enregistré l'immatriculation de 2 757 nouvelles entreprises en mars 2005, soit une baisse de 9,40% par rapport à mars 2004. A l'origine de cette diminution, l'on observe une baisse de l'ordre de 11% des créations de sociétés civiles et de 17% pour les immatriculations de commerçants. Pour leur part, les créations de sociétés commerciales subissent une baisse de 8% par rapport à mars 2004.

Les SARL à capital social libre <sup>2</sup> ont poursuivi leur hausse le mois dernier avec l'immatriculation de 559 nouvelles entreprises, soit une augmentation de 10,91% par rapport à mars 2004. Ces entreprises représentent 34% des SARL et 20,3% de la totalité des entreprises immatriculées à Paris en mars 2005. Leur capital moyen s'élève à 2 270 €, en hausse de 3,85% par rapport à mars 2004. 35% exercent leur activité dans le domaine des prestations de services aux entreprises, soit une proportion stable en comparaison avec mars 2004.

Au total, le Registre du commerce dénombre l'immatriculation de 7 511 nouvelles entreprises au 1<sup>er</sup> trimestre 2005, soit -6,19% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2004.



## PROFIL DES NOUVEAUX ENTREPRENEURS PARISIENS LA TENDANCE DU MOIS

**Rajeunissement des créateurs d'entreprises :**  
**L'âge moyen s'établit à 42,1 ans en mars 2005, soit un rajeunissement**  
**de 1,5 an par rapport à mars 2004**

En mars 2005, le rajeunissement de la pyramide des âges des créateurs, amorcé depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2004, se poursuit et s'accélère au regard des résultats obtenus pour mars 2004. Les femmes créatrices sont de plus en plus jeunes : âgées de 41,66 ans en moyenne en mars 2005, elles gagnent 1,4 ans par rapport à mars 2004. L'âge moyen des hommes créateurs s'établit à 42,56 ans en mars 2005, soit +1,2 ans en comparaison avec mars 2004.

Les autres tendances observées sont les suivantes :

### Davantage de jeunes créateurs d'entreprises en mars 2005

- 6,81% des créateurs ont moins de 25 ans, en hausse de +1,4 point par rapport à mars 2004. Les jeunes femmes créatrices sont plus nombreuses : 8,38%, soit +2,9 points au regard de mars 2004
- 25,97% ont entre 26 et 35 ans, soit une hausse de 1,6 point en comparaison avec mars 2004. En mars 2005, les jeunes hommes sont mieux représentés au sein de cette classe d'âge, soit 26,1% des effectifs, en hausse de 2,6 points en comparaison avec mars 2004.

### Plus de femmes créatrices âgées de 36 à 45 ans

- Les femmes appartenant à cette classe d'âge représentent désormais 30,88% des effectifs, soit une proportion équivalente à celle des hommes du même âge. Elles progressent de 2,8 points par rapport à mars 2004.

<sup>2</sup> La Loi pour l'Initiative Economique du 1<sup>er</sup> août 2003 autorise la création de SARL avec un capital social libre. Précédemment, les SARL devaient se doter d'un capital social minimum de 7 500 €.

### Moins d'entrepreneurs « seniors » de plus de 56 ans

- Avec 13,92% de créateurs de plus de 56 ans, cette classe d'âge subit une dégradation de sa représentativité au sein de la pyramide, soit – 3 points par rapport à 2004. La proportion de femmes créatrices appartenant à cette catégorie enregistre une diminution de 3,5 points, et celle des hommes une baisse de 2,9 points.

### Pyramide des âges des créateurs d'entreprises:

	2005			2004		
	% global	% femmes	% hommes	% global	% femmes	% hommes
Moins de 25 ans	6,81%	8,38%	6,27%	5,34%	5,47%	5,29%
Entre 26 et 35 ans	25,97%	25,59%	26,15%	24,35%	26,31%	23,54%
Entre 36 et 45 ans	30,40%	30,88%	30,19%	29,51%	28,02%	30,19%
Entre 46 et 55 ans	22,91%	21,91%	23,30%	23,89%	23,46%	23,94%
Supérieur à 56 ans	13,92%	13,24%	14,09%	16,92%	16,74%	17,04%



### RADIATIONS D'ENTREPRISES DU REGISTRE DU COMMERCE : LA TENDANCE DU MOIS

**Hausse des radiations volontaires : +3,78%**  
**Et diminution des radiations d'office <sup>3</sup> : -72,21% par rapport à mars 2004**

1 042 dirigeants ont déclaré la radiation de leur entreprise du Registre du commerce en mars 2005, en hausse de 3,78% en comparaison avec mars 2004. Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2005, le greffe a enregistré 3 069 radiations volontaires, en diminution de 1,45% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

Dans le cadre des opérations d'apurement du Registre du commerce qu'il mène régulièrement afin d'en extraire les entreprises ayant cessé leur activité, le greffe a procédé à 884 radiations d'office, soit une baisse de 72,21% par rapport à mars 2004. Au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2005, 2 243 radiations d'office ont été effectuées, en baisse de 47,52% en comparaison avec la même période en 2004.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2005, 5 312 entreprises ont disparu de la Capitale, soit une baisse de 28,10% par rapport à la même période en 2004.

Pour mémoire, les causes de radiation les plus fréquentes sont : la cessation d'activité en raison du déménagement de l'entreprise dans un autre département, la clôture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ou la radiation à la suite d'irrégularités constatées (entreprise ayant changé d'adresse sans régulariser sa nouvelle situation auprès du greffe) ou sur décision du Juge (non-production de pièces justificatives par exemple).



### INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES OU CREDITS BANCAIRES : LA TENDANCE DU MOIS

**Légère baisse de 2,49% des investissements effectués par les entreprises,  
mais stabilité des prêts bancaires accordés aux entrepreneurs  
en mars 2005 par rapport à mars 2004**

Avec 665 inscriptions de fonds de commerce et outillage déposées auprès du greffe, ce poste enregistre une diminution de 2,49% au regard de mars 2004. En revanche, les inscriptions correspondant aux prêts

<sup>3</sup> Le greffier procède à la radiation d'office des entreprises pour différents motifs, qui sont les suivants : clôture des opérations de liquidation pour les entreprises faisant l'objet d'une liquidation judiciaire, radiation par ordonnance du juge-commis à la surveillance du Registre du commerce en raison de diverses irrégularités ...

bancaires accordés par les banques aux entrepreneurs pour acquérir un fonds de commerce, effectuer des travaux de rénovation dans un local commercial ou acheter le matériel nécessaire à l'exploitation d'une activité se sont élevés à 624 en mars 2005, soit sensiblement le même nombre qu'en mars 2004.

A l'instar du mois de février dernier, les inscriptions de garantie portant sur l'outillage ont été plus nombreuses, soit 25 enregistrées en mars 2005, contre 10 en mars 2004.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2005 s'achève sur un solde positif : 2 033 inscriptions au total ont été prises auprès du greffe, soit une augmentation de 7,28% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2004, ce qui semble témoigner d'une confiance accrue des banques vis à vis des entrepreneurs.



#### **ENDETTEMENT FISCAL ET SOCIAL <sup>4</sup> : LA TENDANCE DE L'ANNEE 2005**

**Baisse de 23,74% des inscriptions de privilèges de la Sécurité Sociale  
et de 4,83% des inscriptions de privilèges du Trésor public  
en 2005 par rapport à 2004**

**Au 1<sup>er</sup> trimestre 2005, l'endettement social des entrepreneurs parisiens enregistre une baisse de 23,74%** par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2004 : 4 522 inscriptions de privilèges relatives à des cotisations sociales impayées ont été inscrites par l'Urssaf ou les caisses de retraite auprès du greffe. En valeur, les sommes conservées par le greffe au titre de ces inscriptions s'élèvent à 135 166 255 €, ce qui représente une augmentation en montant de 140,35% en comparaison avec le 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

**Avec 5 356 inscriptions de privilèges du Trésor public prises auprès du greffe au 1<sup>er</sup> trimestre 2005, l'endettement fiscal des chefs d'entreprises parisiens diminue de 4,83%** par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2004. En valeur, les sommes cumulées conservées par le greffe, soit 761 758 412 €, enregistrent une baisse de 16,44% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2005, l'endettement fiscal et social des entrepreneurs parisiens déclaré auprès du greffe enregistre une nette diminution par rapport à la même période en 2004.



#### **JUGEMENTS D'OUVERTURE DE REDRESSEMENT ET DE LIQUIDATION JUDICIAIRES : TENDANCE DE MARS 2005**

**Hausse de 7,11% des jugements d'ouverture en mars 2005,  
Mais une augmentation plus faible, soit 3,87% pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2005**

**Diminution de 35,26% du passif cumulé et de 53,01% des effectifs salariés concernés  
en mars 2005 en comparaison avec mars 2004**

Avec 482 décisions d'ouverture prononcées en mars 2005 par le Tribunal de commerce de Paris, les jugements d'ouverture de redressement et de liquidation judiciaires enregistrent une hausse de 7,11% par rapport à mars 2004. L'examen des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre révèle néanmoins une augmentation plus modérée, qui s'établit à 1 315 décisions rendues, soit une augmentation de 3,87% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

<sup>4</sup> Les inscriptions de privilèges de l'Urssaf et du Trésor public reflètent l'endettement social et fiscal des entreprises déclaré au greffe. En effet, les sommes d'un montant supérieur à 12 000 euros dues par les commerçants et les personnes morales de droit privé à l'Urssaf et au Trésor public font l'objet d'une inscription de privilège auprès du greffe du Tribunal de commerce dans un délai de trois mois suivant leur date limite de paiement. Elles augmentent en volume aux périodes d'échéance de paiement des cotisations.

### ❖ Baisse du passif cumulé déclaré au greffe : -35,26% en mars 2005

L'ensemble des entreprises défaillantes de mars 2005 ont cumulé un passif déclaré de 100 152 800 €, ce qui représente un passif moyen de 207 786 €.

En données corrigées<sup>5</sup>, c'est à dire en excluant les 9 entreprises importantes qui ont été recensées dans le processus appelé « Régime Général »(5) et qui ont fait l'objet d'une procédure collective en 2005, le passif s'élève à 74 600 685 €, en baisse de 35,26% par rapport à mars 2004.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2005, le passif cumulé enregistre une baisse de 30,44% en comparaison avec le 1<sup>er</sup> trimestre 2004. Il s'élève à 284 347 875 €, soit 216 234 € en moyenne par entreprise.

### ❖ Diminution des effectifs salariés directement concernés par les procédures collectives : -53,01% en mars 2005

La tendance observée les mois précédents, à savoir une baisse du passif s'accompagnant d'une diminution des effectifs touchés, s'est également vérifiée en mars 2005. 847 personnes ont été directement concernées par les redressements et les liquidations judiciaires du mois dernier, ce qui représente une baisse de 53,01% en données corrigées par rapport à mars 2004.

Quatre branches d'activité ont été particulièrement touchées en mars 2005 :

- Industrie manufacturière : 295 emplois, soit 33,45% des effectifs salariés
- Services aux entreprises : 222 emplois, soit 25,17% des effectifs
- Hôtels, cafés et restaurants : 114 emplois, soit 12,93% des effectifs
- Commerce : 93 emplois, soit 10,54% des effectifs.

Le greffe dénombre 2 351 salariés touchés au 1<sup>er</sup> trimestre 2005, soit en données corrigées une baisse de 55,05% en comparaison avec la même période en 2004.

### ❖ 9 décisions d'ouverture à l'encontre d'entreprises importantes en mars 2005

9 entités ont fait l'objet d'une décision d'ouverture de procédures collectives en mars 2005, dont 6 d'un jugement de redressement judiciaire. Elles ont cumulé un passif de 25 552 167 €, et emploient 292 salariés

- 3 entreprises exercent une activité liée au négoce de produits divers, en France ou à l'international. Elles ont cumulé un passif de 4 403 839 € et emploient 122 salariés
- 3 entreprises proposent des prestations de service aux professionnels, notamment dans le domaine du conseil en informatique. Leur passif cumulé s'élève à 9 692 798 €. 68 personnes sont directement touchées par ces défaillances.
- 2 entreprises employant 30 salariés au total exercent dans le secteur de l'édition et de la production audiovisuelle. Elles ont cumulé un passif de 13 414 278 €.
- 1 entreprise de 72 personnes, engagée dans le secteur de l'industrie manufacturière, a déclaré un passif de 2 027 535 €. Elle fait l'objet d'un redressement judiciaire.

---

<sup>5</sup> Les données corrigées s'obtiennent en soustrayant les passifs déclarés et les effectifs salariés des entreprises qui entrent dans le cadre du régime « général » des procédures collectives. Ce régime concerne les entreprises qui disposent d'un chiffre d'affaires supérieur à 3 048 980 € et/ou employant au moins 50 salariés. Un régime dit « simplifié » est appliqué aux entreprises qui se situent en dessous de ces seuils.



## PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES : LA TENDANCE DU MOIS

**Baisse des détections des entreprises potentiellement en difficulté : -30,75%  
et du nombre d'entretiens accordés par les juges de la Prévention : -13,93%  
en mars 2005 par rapport à mars 2004**

La détection des difficultés des entreprises menée par le greffe a permis d'ouvrir 223 dossiers en mars 2005, soit une baisse de 30,75% par rapport à mars 2004. Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2005, le greffe a détecté 683 entreprises potentiellement en difficulté, soit une diminution de 5,92% en comparaison avec le 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

Sur la base de cette détection, les juges du Tribunal de commerce de Paris reçoivent les dirigeants d'entreprises afin de faire le point sur les difficultés rencontrées et envisager les mesures à prendre pour sauvegarder l'entreprise et les emplois. En mars, 278 entrepreneurs ont été entendus par les juges, soit une diminution de 13,93% par rapport à mars 2004. Au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2005, les entretiens ont enregistré une augmentation de 2,04% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

### ❖ **Hausse de 7,17% des effectifs salariés concernés par la Prévention des difficultés**

A la fin du mois de mars 2005, 10 816 salariés étaient directement touchés par les détections des difficultés des entreprises, dont les dossiers sont en cours d'examen par les juges, soit une augmentation de 14,71% par rapport à la même période en 2004.

En mars, les entreprises concernées par les détections présentent les caractéristiques suivantes :

- 27,5% ont moins de 5 ans d'existence, 35% de 5 à 10 ans, 23,3% de 10 à 20 ans, et 14,2% plus de 20 ans.
- La majorité d'entre elles, soit 36,1% ont un capital inférieur à 7 700 €. 25,8% sont dotées d'un capital compris entre 7 700 et 37 500 €, 19,6% de 37 500 à 75 000 €, 5,5% de 75 000 à 150 000 €. Seules 12,8% ont plus de 150 000 € de capital.
- Capital et forme juridique étant liés, l'on notera que 67,6% sont des SARL, 18,5% des SA, 1% des SNC, 2,3% des entreprises individuelles et 10,6% revêtent d'autres formes juridiques.

En mars 2005, les branches d'activité qui englobent le plus d'emplois salariés sont :

- Les prestations de services et de conseil aux entreprises, soit 39,7% des emplois concernés
- Le commerce, soit 24,6%
- L'industrie manufacturière, soit 13,85%
- Les services aux particuliers, soit 10,27%

Les résultats obtenus par la Prévention au 1<sup>er</sup> trimestre 2005 reflètent la poursuite des efforts du greffe et du Tribunal de commerce de Paris en faveur de la sauvegarde des entreprises et des emplois. 72,9% des entreprises dont le dossier est actuellement examiné par les juges poursuivent leur activité, 12,4% font l'objet d'une mise à l'enquête, 1% bénéficient d'un règlement amiable. 13,8% seulement font l'objet d'un jugement d'ouverture de redressement ou de liquidation judiciaires.